

## Durant l'épidémie de Covid-19, les Ligériens peuvent continuer à consulter leur médecin pour d'autres motifs en toute sécurité

En raison de l'épidémie de Covid-19, les médecins de la région constatent une diminution importante du nombre de consultations dans leurs cabinets. Or, certaines pathologies nécessitent un suivi régulier ou une prise en charge rapide, sans lesquels des complications peuvent survenir. L'Agence régionale de santé et l'Assurance Maladie des Pays de la Loire souhaitent assurer aux Ligériens qu'ils peuvent continuer à consulter leur médecin en toute sécurité et chaque fois que nécessaire.

## Une baisse importante des consultations médicales qui peut avoir des conséquences graves sur la santé

Craignant notamment d'être contaminés par le Covid-19, **certaines Ligériens renoncent à consulter leur médecin comme ils le font habituellement pour des soins ponctuels ou pour le suivi régulier qu'exigent certaines maladies chroniques** (diabète, cardiopathies, affections respiratoires chroniques,...). C'est le constat unanime que font les médecins de la région et leurs représentants au sein de l'Union régionale des médecins libéraux et du Conseil régional de l'ordre des médecins. Ces témoignages sont confirmés par le nombre de consultations enregistrées au niveau national par la Caisse nationale d'assurance maladie, nettement en baisse au cours de la semaine du 23 au 27 mars : -30% de consultations chez les médecins généralistes et -51% chez les médecins spécialistes.

### **Pas de restriction liée au confinement**

Dans le cadre du confinement, les déplacements pour les soins et traitements ne pouvant être différés ou effectués à distance et pour les soins des patients atteints d'une affection longue durée (ALD) sont autorisés. Il faut cocher la case correspondante sur l'attestation de déplacement dérogatoire.

**Ces possibles renoncements ou reports de soins peut avoir des conséquences graves sur la santé, voire entraîner une perte de chance si certaines maladies ne sont pas prises en charge à temps, par le médecin généraliste ou par le recours aux urgences lorsque le caractère de gravité l'exige** (infarctus du myocarde ou accident vasculaire cérébral, par exemple, [comme le soulignait le lundi 6 avril par la Société française de cardiologie et la Société française neuro-vasculaire](#)).

Les **personnes âgées polypathologiques**, notamment, doivent ainsi continuer à consulter leur médecin régulièrement. Les personnes atteintes d'une maladie chronique (diabète par exemple) également. Les autorités de santé ont mis en place des mesures dérogatoires pour renouveler en pharmacie les ordonnances pour les traitements de longue durée mais les patients concernés doivent évidemment consulter leur médecin en cas de symptômes ou signes inhabituels. Le suivi de grossesse, chez un gynécologue ou chez un médecin généraliste, ne doit par ailleurs pas être interrompu.

Témoignage du Dr Pascale Geffroy, Médecin généraliste à Orvault (Loire-Atlantique) :

*« Depuis plusieurs semaines, je constate que des situations initialement sans gravité deviennent graves parce que les patients ont tardé à prendre rendez-vous. Si une plaie nécessite une suture, elle doit être faite dans les heures qui suivent l'accident. Sinon, il y a des risques d'infection. De même, une appendicite diagnostiquée puis opérée à temps ne se transforme pas en péritonite. Les patients âgés polypathologiques fragiles doivent consulter leur médecin dès qu'un nouveau symptôme apparaît ou s'ils constatent un changement dans leur état de santé. Il est aussi important de ne pas laisser des troubles psychologiques anxieux ou dépressifs envahir le quotidien de nos patients fragilisés par cette période particulièrement anxiogène. »*

**Les consultations prévues chez les médecins spécialistes (cardiologues, radiologues, etc.) doivent aussi se poursuivre si nécessaire** le temps de l'épidémie.

## Des mesures prises par les médecins pour assurer la sécurité de leurs patients hors Covid-19 durant l'épidémie

Depuis le début de la crise sanitaire, **les professionnels de santé ligériens ont mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité et la sécurité des soins pour leurs patients**, qu'ils soient malades du Covid-19 ou non.

**Le suivi médical des enfants doit se poursuivre**

Les plus jeunes doivent aussi bénéficier des soins et suivis dont ils ont besoin, sans attendre la fin de l'épidémie.

Il est notamment important de continuer à **respecter le calendrier vaccinal**, comme l'a rappelé le Ministre de la santé Olivier Veran lors de la conférence de presse du 6 avril

**Les téléconsultations ou les consultations par téléphone sont privilégiées** lorsque la pathologie le permet. Le nombre de téléconsultations a d'ailleurs considérablement augmenté ces dernières semaines : 50 000 téléconsultations ont été réalisées en Pays de la Loire au mois de mars (contre 1000 en février).

**Les cabinets médicaux s'organisent pour éviter de faire se rencontrer les patients atteints du Covid-19 et ceux qui souffrent d'autres pathologies.** Des consultations dédiées Covid-19 ont été mises en place dans chaque département à cet effet. Dans les

cabinets médicaux, les maisons de santé ou les centres de santé, des adaptations en fonction des locaux et des plannings permettent aussi d'éviter toute contamination : mise en place de flux séparés avec une salle d'attente distincte et/ou une salle de consultation dédiée aux patients suspectés de Covid-19, regroupement des consultations de patients Covid-19 sur des plages réservées, mesures d'hygiène, etc.

Enfin, en cas d'urgence ou d'aggravation de la situation de santé, voire une difficulté à trouver un médecin ou un autre professionnel de santé, le 15 est là !

*Retrouvez ce communiqué de presse sur notre site internet : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/durant-lepidemie-de-covid-19-les-ligeriens-peuvent-continuer-consulter-leur-medecin-pour-dautres>*

**Contacts presse :**

**Agence Régionale de Santé Pays de la Loire**

Service communication

06 78 26 56 94 / [ars-pdl-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-communication@ars.sante.fr)



[@ars\\_pdl](https://twitter.com/ars_pdl)

**CPAM de Vendée**

Anne Vincent

0251441737

[Anne.vincent@assurance-maladie.fr](mailto:Anne.vincent@assurance-maladie.fr)

**CPAM de la Sarthe**

Sylvain Trottier

0778260913

[Sylvain.trottier@assurance-maladie.fr](mailto:Sylvain.trottier@assurance-maladie.fr)

**CPAM de Loire Atlantique**

Christelle Sadiman

06867281025

[christelle.sadiman@assurance-maladie.fr](mailto:christelle.sadiman@assurance-maladie.fr)

**CPAM de Maine et Loire**

Valérie Bessonnet

0698573612

[Valerie.bessonnet@assurance-maladie.fr](mailto:Valerie.bessonnet@assurance-maladie.fr)

**CPAM de Mayenne**

Mathilde Rossignol

[communication.cpam53@gmail.com](mailto:communication.cpam53@gmail.com)

---

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !